



East Angus

Ma ville, ma vie

**POLITIQUE DES COMMANDITES,
DE PARTICIPATION AUX TOURNOIS DE GOLF
ET DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS**

Adoptée en 2004 et
Modifiée le 4 juillet 2011 et le 4 juin 2018

1- OBJECTIFS

La politique des commandites, de participation aux tournois de golf et de prêt d'équipements a comme objectif le traitement équitable des différentes demandes de subvention et de participation à des tournois de golf reçues par la ville de East Angus par des organismes de East Angus et de l'extérieur de East Angus.

2- PORTÉE

La présente politique s'applique à tous les organismes à but et sans but lucratif, aux municipalités et aux particuliers.

3- DEMANDE DE COMMANDITE

A) Organismes sans but lucratif émanant de la ville de East Angus

Un montant de commandite de 50 \$ pourra être accordé annuellement à tout organisme sans but lucratif de la ville de East Angus qui en fait la demande. Il est entendu que l'objet de la demande devra être recevable par le conseil municipal.

B) Organismes sans but lucratif de l'extérieur de East Angus dont l'activité principale affecte les citoyens de East Angus.

Un montant maximum de commandite de 50 \$ pourra être accordé annuellement à tout organisme sans but lucratif de l'extérieur de la ville de East Angus qui en fait la demande. Il est entendu que l'objet de la demande devra être recevable par le conseil municipal.

C) Particuliers

Aucune commandite ne sera attribuée à un particulier, à moins de la portée régionale de la cause ou l'activité supportée par le particulier.

D) États financiers

Lors d'une demande de commandite, la Ville pourra demander à sa convenance, des rapports financiers aux organismes.

4- TOURNOIS DE GOLF

Un montant entre 300 \$ à 500 \$ est accordé pour les tournois de golf suivants incluant les soupers et le quatuor de golf, deux quatuors de golf sont exceptionnellement accordés pour la Classique Gérard « Putter » Bernier au profit de la Fondation Sports et Loisirs de East Angus :

Juin :
Chambre de commerce du Haut-Saint-François
Chevaliers de Colomb 2649 de East Angus
Virage Santé Mentale

Juillet :
Tournoi du Pub Central en collaboration avec la journée Natalie Champigny

Septembre :
Classique Gérard « Putter » Bernier au profit de la Fondation Sports et Loisirs de East Angus

5- BILLETS – SOIRÉES DE GALA ET SOUPERS DIVERS

Organismes sans but lucratif émanant de la ville de East Angus

Organismes sans but lucratif de l'extérieur de East Angus dont l'activité principale affecte les citoyens de East Angus.

1) Billet de moins de 15 \$

Un maximum de 12 billets pourra être acheté par la ville de East Angus.

2) Billets entre 15 \$ et 30 \$

Un maximum de 8 billets pourra être acheté par la ville de East Angus.

3) Billets entre 30 \$ et 60 \$

Un maximum de 4 billets pourra être acheté par la ville de East Angus.

4) Billets 60 \$ et plus

Un maximum de 2 billets pourra être acheté par la ville de East Angus.

6- AUTRES

Toutes demandes qui n'entrent pas dans les critères énumérés auparavant, feront l'objet d'une discussion lors de la réunion de travail du conseil municipal.

7- PRÊTS ÉQUIPEMENTS

Organismes sans but lucratif émanant de la ville de East Angus

Organismes sans but lucratif de l'extérieur de la ville de East Angus

La ville de East Angus prête gratuitement les équipements suivants pour les organismes sans but lucratif émanant de la ville de East Angus ou de l'extérieur de la ville de East Angus, qui organise une activité sur le territoire de la ville de East Angus :

- Estrades
- Tables et chaises (pavillon des sports)
- Tentes
- Barricades
- Friteuse
- Machine à Barbe à papa
- Plaque de cuisson
- Autres équipements disponibles

- Il est entendu que l'organisme aura la responsabilité d'effectuer le transport des équipements.
- Un dépôt pouvant atteindre 200 \$ pourra être exigé par la ville de East Angus.
- Les ingrédients ne sont pas fournis.
- Les ingrédients utilisés seront ceux exigés par la Ville
- La réparation de tout équipement endommagé sera facturée à l'organisme.
- L'organisme devra retourner l'équipement propre. Sinon, tous les coûts de nettoyage seront facturés à l'organisme.

8- ENTRÉE EN VIGUEUR

La date d'entrée en vigueur de la présente politique révisée est le 4 juin 2018.

Ville de East Angus